



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE SAINTE-ROSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 971-219711298-20260609-2026_06_047-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
***/**/**
- SEANCE DU 8 JUIN 2026 -

DEL : N°2026_06_047

L'an deux mille vingt-six, le lundi 8 juin à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 4 juin 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (25)

Nombre de votants : (29)

Secrétaire de séance : SOUNDOURAYEN Mendy

Présents (25) : BARON Adrien, Maire - YACOU Henri, 1^{er} Adjt - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt - SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - SURVILLE-BARLAND Gwen - PELLAN Reine - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHI Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Marianne - RAGHOUBER Richard - DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy - TUYERAS Stéphane - LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - BAJAZET Sabrina-

Absents : (8) HILAIRE Joël - MANETTE Guy- SAINT-ANDRE Patrick- LANDRE Rodolphe- MARIAMOUTOU-HILAIRE Patricia - CRAIL Christophe - RACON Nicolas - LAPIN Jim.

Procurations : QUATRE (04) - HLAIRE Joël donne procuration à CARACASSE-HERON Jocelyne ; MANETTE Guy donne procuration à PICHI Floriane ; SAINT-ANDRE donne procuration à MELANE-ROMAND Viviane ; LANDRE Rodolphe donne procuration à RAGHOUBER Richard.

OBJET : Vente de terrains communaux.

Exposé :

Dans le droit fil des actions menées en faveur de la régularisation des occupants sans titre du domaine communal, la présente vise à lancer la procédure d'établissement des titres de propriété des acquéreurs suivants :

NOMS & PRENOMS	REF/CADASTRAL	CONTENANCE M2	ZONE	OBSERVATIONS
Mr et Mme POUGEOL Eric et Sylviane	AZ 1113	756	Bis	
POUGEOL Dorothée	AZ 1114	632	Bis	
ARAMINTHE Rose-Hélène	AZ 660	1120	Conodor	
PASBEAU Roland et PASBEAU Alexia	AZ 1087	492	Conodor	

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal,
Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à vendre les terrains, selon le tableau suivant :

NOMS & PRENOMS	REF/CADASTRAL	CONTENANCE M2	ZONE	MONTANT
Mr et Mme POUGEOL Eric et Sylviane	AZ 1113	756	Bis	11 340€
POUGEOL Dorothée	AZ 1114	632	Bis	9 480€
ARAMINTHE Rose-Hélène	AZ 660	1120	Conodor	16 800€
PASBEAU Roland et PASBEAU Alexia	AZ 1087	492	Conodor	7 380€

Article 2 : Donner à Monsieur le Maire, la possibilité de régulariser les ventes dans le tableau ci-dessus tant par actes en la forme administrative que par actes notariés ;

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération ;

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à qui de droit et affichée aux endroits prévus à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (02) à compter de sa transmission à Monsieur Le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Sainte-Rose, le 09 juin 2026



Le Maire,

Adrien BARON